

Burundi/Elections 2020 : la CENI met en garde contre "une campagne prématurée"

@rib News, 19/03/2020 - Source Xinhua La Commission électorale nationale indépendante (CENI) a invité mercredi à Bujumbura les candidats acceptés pour les prochaines élections législatives burundaises attendues le 20 mai 2020, à "ne pas s'adonner à une campagne prématurée" en contravention avec la loi.

C'est ce qui ressort de la déclaration du président de la CENI burundaise, Dr Pierre-Claver Kazihise, en présence au point de presse tenu en compagnie de six autres commissaires, pour annoncer les résultats de l'analyse des dossiers de candidature aux prochaines élections législatives burundaises. Au total, 33 candidats (13 partis politiques, 2 coalitions et 18 candidats indépendants) ont déposé entre le 25 février et le 10 mars 2020 leurs dossiers de candidature aux élections législatives burundaises du 20 mai prochain. Les dossiers de trois partis politiques, à savoir le Conseil national pour la défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie (CNDD-FDD, le parti au pouvoir), le Congrès national pour la liberté (CNL) et l'Unité pour le progrès national (UPRONA) ont été acceptés dans "toutes" les provinces burundaises, a proclamé le Dr Kazihise. A ce jour, le Burundi comprend 18 provinces : Bubanza, Bujumbura-Mairie, Bujumbura-rural, Bururi, Cankuzo, Cibitoke, Gitega, Karusi, Kayanza, Kirundo, Makamba, Muramvya, Muyinga, Mwaro, Ngozi, Rumonge, Rutana et Ruyigi. En outre, les dossiers de deux formations politiques, à savoir le Front pour la démocratie au Burundi (Sahwanya-FRODEBU) et les Forces nationales de libération (FNL), ont été acceptés dans 17 provinces. En revanche, les dossiers de candidature des partis Sahwanya-FRODEBU NYAKURI, APDR (Alliance pour la paix, la démocratie et la réconciliation), PADER (Parti pour la démocratie et la réconciliation) et UPD (Union pour la paix et le développement), CDP (Conseil des patriotes), ont été acceptés respectivement dans seulement treize, sept, quatre et trois provinces. De leur côté, les partis politiques CDP et FPN (Front populaire national), ont vu leurs dossiers acceptés dans 2 provinces chacun. Toutefois, les dossiers de candidature de deux partis politiques, à savoir le Mouvement des patriotes humanistes (MPH) et le Parti libérateur du peuple burundais (PALIPE-AGAKIZA) n'ont pas été acceptés à l'issue d'une "analyse approfondie" par la CENI burundaise. Au niveau des coalitions, les dossiers de candidature de la COPA 2020 (Coalition pour une opposition démocratique participative aux élections de 2020) ont été acceptés dans six provinces alors que ceux de la coalition Kira Burundi ("Guéris, Burundi") ont été rejetés. La CENI burundaise a également accepté 18 dossiers de candidatures pour les indépendants. M. Kazihise a saisi cette occasion pour signaler également que le 18 mars 2020, les Commissions électorales provinciales indépendantes (CEPI) ont notifié les résultats de l'analyse des dossiers de candidatures pour les prochaines élections de conseillers communaux prévues le 20 mai 2020. Les recours auprès de la CENI auront lieu les 19 et 20 mars 2020, puis suivra l'analyse des recours programmée du 21 au 24 mars 2020. Après quoi aura lieu le 25 mars 2020 la publication de la liste définitive des candidats retenus pour les prochaines élections communales.